

Séance ordinaire  
du 15 novembre 1959.

Le quinze novembre mil neuf cent cinquante neuf à seize heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ernest Allary, Maire.

Etaient présents: M<sup>r</sup> Allary, Ferret, Viollet, Philippau, Faure, Choumier, Banchot, De Surcouf, Desyouailler.  
Absents: M<sup>r</sup> Mazure, Borderoy.

Armoire aux archives.

Le Conseil décide, sur la proposition du Maire de faire faire une armoire pour les archives. Voir différents ouvriers pour les prix.

Responsabilité civile.

Le Conseil décide, si toutefois l'assurance est obligatoire, de prendre

une garantie illimitée en ce qui concerne les maire adjoint, conseillers municipaux, présidents et membres délégués des commissions, dans l'exercice de leurs fonctions.

#### Conducteur chantier des Ponts et Chaussées.

Le Conseil Municipal décide que l'indemnité allouée au Conducteur de chantier chargé de la surveillance des chaussées de la commune, sera de 5.000 francs pour l'année 1959. Somme inscrite au budget initial soumis à l'approbation préfectorale.

#### Droits de triage des grains.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les droits de triage des grains : les habitants de la commune paieront 30 francs par sac, les étrangers à la commune : 100 francs par sac. Madame Gouedo, proposée au tricard, percevra une indemnité de 10 francs par sac.

#### Concessions au cimetière :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix des concessions au cimetière :

Concessions perpétuelles : 1500 fr le mètre carré avec paiement de 3 mètres carrés au minimum.

Concessions trentaine : 750 fr le mètre carré

Concessions à 15 ans : 375 fr le mètre carré  
Versement au Syndicat d'électrification pour réglement travaux au village du Moulin Neuf.

#### Mouvement le Maire expose :

- que les travaux réalisés pour l'alimentation en eau potable du Moulin Neuf, ont dépassé le montant du financement de : 285.508 francs.
- que par délibération du 22 octobre 1959, le Comité du Syndicat d'électrification de Villebois-Lavalette a demandé que la commune dégage de son budget le montant de ce dépassement, jusqu'à concurrence de frs : 134.586, somme qui doit être versée dans la Caisse du Syndicat.

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide de verser au Syndicat d'électrification de Villebois-Lavalette la somme de : 134.586 francs, destinée au règlement de l'exécution des travaux précités.

Cette somme sera prélevée sur les fonds libres.

Affaire Cabine téléphonique - Pouvoirs au Maire.

Monsieur Martin, Marcel ayant à nouveau porté l'affaire de la Cabine téléphonique devant le Tribunal administratif de Poitiers, le Maire demande au Conseil tous pouvoirs pour défendre les intérêts de la commune dans l'action engagée.  
Par huit voix favorables et une abstention (M. Desnouailles), le Conseil donne les pouvoirs demandés.

Fait et délibéré en mairie, les 1er, juillet et au vingt.  
Ont signé tous les membres présents.

Oury

Turc

Fidèle

Huppéau

Tauris

Pham

Bouchot

Ligier

Desnouailles